

SOMMAIRE

<i>Bilan des négociations</i>	2
<i>Entente sur les services bancaires avec Desjardins</i>	2
<i>Des nouvelles du Wisconsin</i>	3
<i>Dépôt du projet de loi n° 23 concernant les régimes de retraite du secteur public</i>	4
<i>Régime de retraite : La date limite pour le rachat de crédits de rentes est le 30 juin 2011</i>	4

Rédaction

Patrick Albert, troisième vice-président

Collaboration

Luc Bruneau

Gilles Dussault

Michael Isaacs

Secrétariat et mise en page

Claire Laplante



Le SPGQ actif en commission parlementaire



Gilles Dussault
président

Au cours des derniers mois, le SPGQ a participé aux travaux de deux commissions parlementaires afin d'y représenter les intérêts de ses membres et ceux de la population québécoise quant à des projets de loi à l'étude. Il y a présenté deux mémoires qui ont été accueillis avec intérêt.

Le 5 avril 2011, le SPGQ a déposé un premier mémoire lors des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 133 intitulé *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. On y note qu'un changement de culture semble se produire au gouvernement en ce qui concerne les ressources informationnelles. Alors qu'elles étaient présentées, il n'y a pas si longtemps, comme un domaine d'activités qui ne faisait pas partie de la « mission gouvernementale », ce qui justifiait plus facilement le recours à la sous-traitance, les ressources informationnelles sont maintenant considérées comme un domaine clé de cette mission.

Le SPGQ estime que le législateur ne peut s'attendre à ce que le gouvernement atteigne les objectifs du projet de loi n° 133 si le personnel au service de ses ministères et organismes n'est pas méthodiquement mis à contribution, non seulement au stade de l'exécution ou de la supervision des travaux, mais dès leurs phases exploratoire, conceptuelle et de planification. Il recommande en outre que tous les projets en matière de ressources informationnelles comportent une estimation des coûts de réalisation des travaux à l'interne afin de pouvoir choisir l'option la meilleure pour les finances publiques.

Le 17 mai suivant, lors de la consultation générale et les auditions publiques sur le document intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, organisée par la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec, le président du Syndicat, Gilles Dussault, a présenté un autre mémoire. Celui-ci a été préparé en collaboration avec plusieurs membres du SPGQ travaillant au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), membres qui sont chargés d'assurer la réalisation des objectifs associés aux volumes d'immigration fixés.

Le SPGQ déplore les impacts négatifs que les compressions de budget et de personnel ont eus sur le processus de sélection des personnes immigrantes, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Il est dorénavant impossible de garantir la qualité du processus de sélection avec les ressources en place au MICC; c'est pourquoi il est recommandé de ramener à 40 000 par année le volume des admissions pour la période 2012-2015, plutôt que plus de 50 000, comme il est envisagé par le Ministère. Le SPGQ recommande aussi que les seuils d'employabilité soient révisés à la hausse et que les exigences de maîtrise de la langue française soient renforcées, ceci afin de favoriser une meilleure intégration des personnes immigrantes.

Les textes complets de ces deux mémoires peuvent être consultés dans le site Web du SPGQ à l'adresse <http://tinyurl.com/MemoiresSPGQ>. ■

Bilan des négociations

Au cours des derniers mois, les instances du SPGQ ont mené un important exercice de réflexion et d'introspection afin de faire le bilan des négociations 2009-2010. L'objectif était de tirer les leçons nécessaires afin de pouvoir mieux préparer les prochaines négociations.

Il en ressort que les importants efforts investis pour refaire l'unité intersyndicale à la suite de la loi spéciale de 2005 et que l'adoption d'un cadre stratégique commun à toutes les organisations membres du Front commun ont été des éléments positifs. Ils ont contribué à faire quelques gains significatifs, notamment au regard du régime de retraite, mais surtout à limiter les reculs importants que voulait nous imposer la partie patronale, entre autres en voulant réduire considérablement la portée de notre régime d'assurance traitement et d'éliminer la possibilité d'utiliser les réserves de congés de maladie aux fins de préretraite.

Parmi les aspects négatifs, le fait que les négociations ont eu lieu à la suite de la plus importante crise économique depuis celle de 1929-30 a certes été d'une grande importance. Mais la fermeture quasi complète de l'employeur face à nos demandes et l'opération de propagande qu'il a menée pour justifier ses positions sont aussi des éléments importants. Par ailleurs, les forces syndicales, malgré leur regroupement en un Front commun d'une ampleur sans précédent et les importants efforts déployés pour expliquer et faire reconnaître la justesse de leurs revendications, n'ont pas réussi à rallier une part suffisamment importante de l'opinion publique pour avoir un poids politique aidant à infléchir l'employeur dans ses positions.

Il ressort deux priorités importantes à l'issue de l'opération bilan des négociations :

- faire connaître le travail de nos membres et son importance dans le fonctionnement de la société québécoise, ceci afin d'être en meilleure position pour remporter la « bataille de l'opinion publique » lors des prochaines négociations ;
- mener un débat large sur la pertinence et l'efficacité des moyens à mettre en œuvre pour infléchir le cours des choses en période de négociation.

Une conclusion unanime s'impose : il faut commencer à préparer les prochaines négociations dès maintenant. À cet égard, les instances du SPGQ devraient mettre en œuvre des actions en ce sens au cours de la prochaine année. À suivre... ■

Entente sur les services bancaires avec Desjardins

Lors de la réunion du conseil syndical des 2 et 3 juin, le SPGQ a mandaté le président et le secrétaire du Syndicat pour signer l'entente sur les services bancaires proposée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Cette offre de services, qui permettra aux membres actifs et retraités et au personnel du SPGQ, ainsi qu'aux conjointes et conjoints de ces trois groupes, de bénéficier de services bancaires à tarifs avantageux, comporte trois volets : transactionnel, placements et financement.

Le volet transactionnel de l'entente, constitué du forfait « Profitable » de Desjardins, permet un nombre illimité de transactions au compte (virements, dépôts, retraits, etc.), peu importe le mode d'accès utilisé (comptoir, guichet, AccèsD). Il sera offert au coût de 7,95 \$ par mois, au lieu du coût habituel de 13,95 \$ par mois, un rabais de 43 %. L'offre de Desjardins comprend aussi une réduction des frais annuels pour les cartes de crédit Classique et Or avec remise en Bonidollars. De plus, le forfait transactionnel est gratuit pour les personnes qui maintiennent un solde minimum mensuel de 4000 \$.

Le volet placement de l'offre de Desjardins octroie une bonification sur les taux pour les placements à terme et diverses réductions sur les services de courtage à escompte Disnat, ainsi que de ceux de Valeurs mobilières Desjardins et de Gestion privée Desjardins.

Le volet financement offre des réductions intéressantes sur différents types de prêts et de marges de crédit. Il est important

de noter que cela n'empêche pas une personne de négocier des taux plus avantageux avec sa Caisse.

Les membres pourront avoir accès aux avantages de cette entente dans tout le réseau des 1384 points de service Desjardins et de ses 2728 guichets automatiques au Québec et en Ontario. Cela signifie que toutes les personnes admissibles à l'entente, même celles en région, pourront en bénéficier. De plus, il ne sera pas nécessaire de choisir un forfait pour avoir accès aux rabais des volets placement et financement.

Les détails de cette nouvelle entente avantageuse SPGQ–Desjardins sur les services bancaires seront communiqués aux membres au cours des prochains mois. L'entente devrait entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2011. N'hésitez pas à en profiter. ■

Des nouvelles du Wisconsin

Dans le dernier numéro du bulletin Nouvelles EXPRESS, nous vous informions de la lutte des travailleuses et travailleurs du secteur public au Wisconsin contre un projet de loi antisyndicale visant à leur enlever la presque totalité de leurs droits à la négociation collective (vol 4, no 5, page 2, <http://tinyurl.com/SPGQ-NouvellesExpress-vol4-no5>). Depuis, beaucoup de choses se sont produites.

D'abord, la loi en question, connue sous le nom de *Budget Repair Bill* (BRB), a été invalidée par une cour de première instance du Wisconsin, qui a émis une injonction permanente qui en empêche l'application. Ceci est une victoire pour les syndicats représentant les personnes visées par la loi. Cependant, ce jugement est contesté à la Cour suprême de l'État. Au moment d'écrire ces lignes, cette cour n'a pas encore décidé si elle entendra la cause.

Mais les républicains ne lâchent pas prise, galvanisés qu'ils sont par le gouverneur Scott Walker, entré en fonction en janvier dernier. En effet, selon les renseignements que nous avons pu obtenir auprès de l'AFL-CIO¹, celui-ci aurait l'intention d'inclure dans le budget, qui doit être adopté en juillet prochain, la plupart des mesures prévues dans la loi dont l'application a été suspendue, même si la Cour suprême ne s'était pas encore prononcée quant à la validité du BRB à ce moment. Pour les républicains du Wisconsin, il s'agit d'une véritable guérilla idéologique dont le déroulement est suivi de près par les élus républicains de plusieurs autres états, qui souhaitent présenter des projets de lois antisyndicales similaires.

Devant l'arrogance de leurs élus, les citoyennes et citoyens du Wisconsin ont déposé jusqu'à maintenant six requêtes en destitution visant autant de sénateurs républicains ayant participé au vote du BRB dans des conditions rocambolesques. D'autres requêtes similaires seraient en préparation pour d'autres sénateurs de l'État. Chacune de ces requêtes est appuyée par pas moins de 15 000 signatures de citoyennes et citoyens du district électoral du sénateur visé. Ce nombre a été largement dépassé dans la plupart des cas, une indication de l'ampleur du tollé soulevé par les initiatives du gouverneur Walker et de la mobilisation de la population du Wisconsin pour les contrer.

Encore une fois, les républicains, plutôt que d'accepter dans la dignité le blâme qui leur est signifié par leurs commettants, usent de tactiques déloyales pour compliquer la procédure de destitution et gagner du temps. Ils comptent utiliser ce temps pour mener un battage publicitaire important, financé par quelques grandes fortunes privées qui ont tout à gagner dans l'affaiblissement des syndicats et des services publics.

La lutte des employées et employés du secteur public du Wisconsin a suscité une mobilisation et une solidarité sans précédent de la part de leurs concitoyennes et concitoyens. Cependant, son issue reste incertaine et elle aura des conséquences importantes pour l'avenir des droits de l'ensemble des travailleuses et travailleurs américains. Étant donné l'acharnement avec lequel les républicains s'appliquent à faire avancer leurs idées, cette lutte risque de devenir une guerre d'usure. Nos consœurs et confrères du Wisconsin et d'ailleurs auront besoin de tout le soutien disponible pour la gagner.

Pour en savoir plus et suivre l'évolution de la situation au Wisconsin, on peut consulter le site Web www.StandWisconsin.org. ■

¹ AFL-CIO: American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations

À mettre à VOTRE AGENDA 2011

Juillet et août

BONNES VACANCES!



Pour vous inscrire à la liste de diffusion électronique des publications du SPGQ, veuillez visiter notre site Web et cliquer sur la zone **DIFFUSION @ MEMBRES**.

Vous avez oublié votre numéro de membre? Veuillez composer l'un de ces numéros :
418 692-0022
514 849-1103
1 800 463-5079

www.spgq.qc.ca

Vous pouvez consulter le contenu de ce bulletin dans le site Web du SPGQ sous la rubrique **Je m'informe**

Poste-publications convention
40011681.

Retour à l'adresse de Québec
ISSN 1916-954X.

Dépôt du projet de loi n° 23 concernant les régimes de retraite du secteur public

La présidente du Conseil du trésor a déposé, en date du 8 juin 2011, le projet de loi n° 23 modifiant divers régimes de retraite du secteur public. Ce projet législatif vise à traduire, au plan législatif, certains volets de l'entente intervenue entre le gouvernement et le Front commun lors des récentes négociations.

Ce projet de loi contient plusieurs mesures législatives modifiant le Régime de retraite des employées et employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces mesures permettront, notamment, d'établir une nouvelle formule de cotisation, comme négociée entre les parties, et d'améliorer, sous certaines conditions, la formule d'indexation pour les prestations acquises pendant les années 1982 à 1999.

Le projet introduit aussi, au régime de retraite des enseignants (RRE) et à celui des fonctionnaires (RRF), des modifications permettant d'augmenter de 35 à 38 le nombre d'années servant au calcul des prestations des personnes adhérant à ces régimes¹. Enfin, il prévoit que le taux de cotisation au RREGOP sera dorénavant révisé annuellement, plutôt qu'aux trois ans, ceci afin d'éviter les variations trop importantes dudit taux.

À cet égard, rappelons que l'entente négociée prévoit que les augmentations du taux de cotisation ne peuvent augmenter de plus de 0,5% par année pour les trois prochaines années (2011, 2012 et 2013), ce qui est de beaucoup inférieur à la hausse que nous aurions dû absorber si nous n'avions pas réussi à obtenir ces modifications au cours des dernières négociations. ■

¹ Pour les personnes cotisantes au RRE et au RRF, les dispositions permettant d'ajouter des années supplémentaires au calcul de la rente entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cependant, une disposition prévoit que ces personnes, qu'elles soient actives ou déjà retraitées, pourront demander que l'année 2011 soit aussi considérée dans le calcul, à la condition qu'elles paient les cotisations requises avant le 1^{er} mars 2012. Les personnes touchées peuvent en savoir davantage à ce sujet en contactant Martine Allard, conseillère à la retraite et aux avantages sociaux au SPGQ (418 692-0022 ou 1 800 463-5079).

Régime de retraite :

La date limite pour le rachat de crédits de rente est le 30 juin 2011

Il reste encore quelques jours, soit jusqu'au 30 juin 2011, pour racheter des crédits de rente pour les personnes qui ont la possibilité de le faire. Rappelons que deux cas de figure étaient possibles pour permettre le rachat :

- il pouvait s'appliquer pour des années travaillées avant 1973;
- il pouvait s'appliquer pour des années travaillées chez un employeur avant son assujettissement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Pour faire un rachat, votre demande doit parvenir, par écrit, à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec (CARRA) avant le 30 juin 2011. Assurez-vous d'obtenir une preuve (accusé de réception, confirmation de livraison postale ou autre) comme quoi votre demande est bel et bien parvenue à la CARRA avant cette date. Vous avez des questions? Contactez le SPGQ à 418 692-0022 ou 1 800 463-5079. ■